CANDIDATS.

POUR MAIRE:

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. A. D. CROSSMAN, est candidat pour la place de Maire, à la prochaine élection et sera soutenu par la

MASSE DES VOTANS.

☞ Messrs. les Editeurs de l'*Abeille*,

Veuillez annoncer que M. E. MONTÉGUT, le maire actuel, est candidat à cette même place pour la prochaine élection.

POUR RECORDER:

M. L'Editeur,

Veuillez annoncer que M. JOSEPH GENOIS est candidat pour la place de *Recorder* de la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer que M. A. VIAVANT, est candidat à la place de Recorder pour la Troisième Municipalité.

POUR JUGE-DE-PAIX:

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité

☞ *M. l'Editeur*,—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge-de-paix de la Seconde Municipalité

☞ *M. l'Editeur*—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité

☞ *M. l'Editeur*,

Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité

☞ MM les Editeurs. Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

☞ *MM les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. l'Editeur,

☞ Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

SES AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs de l'Abeille*,—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, aveoat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de

TOUS SES AMIS.

CONSEIL GÉNÉRAL

CANDIDATS DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

GUSTAVE CRUZAT. FÉLIX MAXENT.
THÉODORE ZACHARIE. LOUIS SURGI.

POUR ALDERMAN:

☞ *MM. les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. LUCIEN HERMANN, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. RICHARD HAGAN, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. JACKSON DUPLESSIS, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs*—Veuillez annoncer que M. F. SHIELDS, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la première Municipalité.

Pour Alderman, second district première Municipalité.

NICHOLAS GURDIE. EDWARD FORSTALL.

☞ M. L'Editeur,—Veuillez annoncer que M. P. DEVERGES sera soutenu comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter au Conseil le troisième district de la Première Municipalité, par

UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

☞ *M. l'Editeur*—Veuillez annoncer M. J. L. FABRE, comme candidat à la place d'Alderman du 2ème District de la Première Municipalité.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer le Dr THOMAS comme candidat pour représenter le troisième district au Conseil de la première municipalité.

☞ *M. l'Editeur*,—Veuillez annoncer M. AUGUSTE BRUSLÉ, comme candidat à la place d'Alderman du 3ème District de la Première Municipalité.

☞ *M. l'Editeur*,—Veuillez annoncer que M. F. CORREJOLLES est candidat comme Alderman du quatrième district de la Première Municipalité.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS SERÉ comme candidat à la place d'Alderman pour le quatrième district de la Première Municipalité.

M. l'Editeur de l'*Abeille*,

Veuillez annoncer M. E. GIQUEL, comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter le 4ème district de la première municipalité.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

MM les Editeurs,—Veuillez annoncer MM. EMILE WILTZ et ADOLPHE DUPRÉ, comme candidats pour représenter le cinquième district, première Municipalité, dans le Conseil de Ville.

Majorité.

☞ M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. J. B. GROZAT, est candidat à la place d'Alderman pour représenter le 1er District au Conseil de la Ville.

UN GRAND NOMBRE DE

☞ *M. l'Editeur de l'Abeille*,—Veuillez annoncer que M. WILLIAM ANDRY est candidat pour la place de Greffier dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIÈRE GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

☞ Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*, voudront bien annoncer dans leur journ, W. A. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier, d'une des Cours de District.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de

TOUS SES AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*,—Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par

NOMBRE D'AMIS.

Messrs. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,

PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. RENÉ H. BRUNET, comme candidat pour la place de Greffier de l'une des cours de district qui seront créées par la Législature.

☞ *M. l'Editeur*,—Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, M. MARTIN DURALDÉ, notre ancien concitoyen, pour remplir la place de greffier de l'une des Cours de District.

PLUSIEURS VOTANS.

☞ MM. les Editeurs—Veuillez annoncer M. WILLARD comme candidat à la place de Greffier de l'une des Cours de District qui doivent être créées par la législature actuelle, d'après la Constitution.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*

Veuillez annoncer que M. LOUIS J. CUIRON est candidat pour la place de Greffier dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIÈRE GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

☞ *M. l'Editeur*,—Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

SES AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs de l'Abeille*,—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de

TOUS SES AMIS.

CONSEIL GÉNÉRAL

CANDIDATS DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

GUSTAVE CRUZAT. FÉLIX MAXENT.
THÉODORE ZACHARIE. LOUIS SURGI.

POUR ALDERMAN:

☞ *MM. les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. LUCIEN HERMANN, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. RICHARD HAGAN, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. JACKSON DUPLESSIS, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs*—Veuillez annoncer que M. F. SHIELDS, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la première Municipalité.

Pour Alderman, second district première Municipalité.

NICHOLAS GURDIE. EDWARD FORSTALL.

☞ M. L'Editeur,—Veuillez annoncer que M. P. DEVERGES sera soutenu comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter au Conseil le troisième district de la Première Municipalité, par

UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

☞ *M. l'Editeur*—Veuillez annoncer M. J. L. FABRE, comme candidat à la place d'Alderman du 2ème District de la Première Municipalité.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer le Dr THOMAS comme candidat pour représenter le troisième district au Conseil de la première municipalité.

☞ *M. l'Editeur*,—Veuillez annoncer M. AUGUSTE BRUSLÉ, comme candidat à la place d'Alderman du 3ème District de la Première Municipalité.

☞ *M. l'Editeur*,—Veuillez annoncer que M. F. CORREJOLLES est candidat comme Alderman du quatrième district de la Première Municipalité.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS SERÉ comme candidat à la place d'Alderman pour le quatrième district de la Première Municipalité.

M. l'Editeur de l'*Abeille*,

Veuillez annoncer M. E. GIQUEL, comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter le 4ème district de la première municipalité.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

MM les Editeurs,—Veuillez annoncer MM. EMILE WILTZ et ADOLPHE DUPRÉ, comme candidats pour représenter le cinquième district, première Municipalité, dans le Conseil de Ville.

Majorité.

☞ M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. J. B. GROZAT, est candidat à la place d'Alderman pour représenter le 1er District au Conseil de la Ville.

UN GRAND NOMBRE DE

☞ *M. l'Editeur de l'Abeille*,—Veuillez annoncer que M. WILLIAM ANDRY est candidat pour la place de Greffier dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIÈRE GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

☞ Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*, voudront bien annoncer dans leur journ, W. A. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier, d'une des Cours de District.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de

TOUS SES AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*,—Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par

NOMBRE D'AMIS.

Messrs. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,

PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. RENÉ H. BRUNET, comme candidat pour la place de Greffier de l'une des cours de district qui seront créées par la Législature.

☞ *M. l'Editeur*,—Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, M. MARTIN DURALDÉ, notre ancien concitoyen, pour remplir la place de greffier de l'une des Cours de District.

PLUSIEURS VOTANS.

☞ MM. les Editeurs—Veuillez annoncer M. WILLARD comme candidat à la place de Greffier de l'une des Cours de District qui doivent être créées par la législature actuelle, d'après la Constitution.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*

Veuillez annoncer que M. LOUIS J. CUIRON est candidat pour la place de Greffier dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIÈRE GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

☞ *M. l'Editeur*,—Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

SES AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs de l'Abeille*,—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de

TOUS SES AMIS.

INSTITUTIONS.

FRANKLIN HIGH SCHOOL,
RUE CONDÉ, No. 83.

LES Directeurs informent respectueusement les parents que, pour faire à leur établissement les améliorations et améliorations qui sont devenues indispensables, ils ont pris à bail le vaste et commode local situé entre les rues Royale et de l'Hôpital. Ils ont tout cela, pendant l'espace de cinq ans, et dans ce moment ils exécutent les réparations nécessaires pour compléter les rapports, elle répondre à sa destination, qui est de recevoir des pensionnaires et des externes.

Quand les travaux seront achevés, le local pourra être le plus beau de toute la ville, et il fournira aux propriétaires le moyen de mettre l'art de l'enseignement en parfaite harmonie avec l'esprit du siècle et le progrès des connaissances.

L'institution sera transférée, du lieu où elle se trouve maintenant, vers le 1er avril prochain, et il en sera ultérieurement donné avis.

LEWIS ELKIN, } Directeurs.
STEPHEN GAY, }

19 mars

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLEANS.

CET établissement, qui n'a pas encore trois années d'existence, a pris un développement rapide sur le plan tracé par ses fondateurs, MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT. L'enseignement solide et régulier, qu'on y trouve, a mérité à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs ne s'adjoindre que des hommes connus et voués par état à l'enseignement. L'importance attachée à la stabilité du personnel, sa prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place *honorable* qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions académiques du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Tous les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours. Ceux des autres branches ont lieu trois fois par semaine.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis longtemps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets d'études spécialement chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans leurs leurs exercices.

Jaloux de répondre autant qu'il est en eux, aux encouragements qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes ameliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a paru être à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les réglemens disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.

Les pensionnaires paient, $30 par mois.
Les demi-pensionnaires, 18
Les externes, pour les classes avancées, 15
pour les classes inférieures, 9

Les statuts et réglemens du Lycée se trouvent à l'institution, chez les principaux libraires de la ville.

27 janvier

COLLEGE DE MANDEVILLE.

A COUPS publiques, depuis trente ans, le dévouement des directeurs de cette institution. Le nombre des élèves y est plus considérable qu'on ne pouvait l'espérer d'après le court laps de temps qu'a été écoulé sous la direction actuelle. Le collège a été assez heureux pour se concilier des patronages parmi les citoyens les plus intelligents et les plus influents de la Louisiane.

Le succès du collège doit être attribué en partie aux avantages de la localité: les bâtiments en sont d'une vaste étendue et admirablement adaptés à leur destination. Un ruisseau coule à quelques centaines de pas, entre les élèves et leurs parents. La santé et la récréation des élèves sont favorisées par les bains du lac durant l'été et les promenades faites à l'ombre des bois voisins.

Mais ce qui surtout rend une pareille situation que le collège doit sa prospérité. Le résultat des dernières examens a prouvé que les directeurs ont réussi dans le choix des professeurs et que la confiance du public leur a été accordée à juste titre.

Pour la rendre encore davantage ils viennent d'ajouter à leur personnel de professeurs, qu'ils conservent tout entier, Mr. Roe, dont le nom est déjà favorablement connu du public.

La langue sera tenue par une personne capable, dont Mme McManus surveillera, en outre, le travail. Mme McManus a bien voulu se charger, en outre, de ces soins maternels dont les jeunes enfants peuvent difficilement se passer.

FÉLIX McMANUS,
10 jan Président.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Pensionnat de jeunes demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET,

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parents, que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 86, RUE DE LA DOUANE, entre ROYALE et BOURBON.

Ce nouveau local réponds encore que celui qu'elle a quitté, à tous les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle cour dont les vastes dépendances offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les récréations, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée où les élèves peuvent prendre leurs récréations, telle sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans nul doute appréciés par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait vivre ses pensionnaires tout-à-fait au sein de la famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.

L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus longues. La lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer MM. Theillard, Hy. Nores et Lord, c'est donner la certitude que tous les cours sont en anglais, soit en français, sont dirigés avec une conscience et un talent qui doit en assurer le succès.

Des instructions religieuses sont faites dans l'instruction par M. Lesne, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale: des cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus heureux, sont professés par M. Brocard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque dimanche des examens auxquels assistent les parents des jeunes élèves. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Granet.

M. Davori donne des leçons de danse. 29 oct—6m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT EXTERNAT.)

Fondée en 1832 par Madame Leirin,
Et dirigée depuis 1840 par

MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENTRE MURIER ET BIENVILLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, 1. depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables à toute bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est à un pair tagé.

Le français, l'histoire, la littérature, l'arithmétique et les éléments de sciences sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tout son temps.

L'Anglais est sous la direction de MADAME DESRAYAUX et de Mlle. MACALEY qui en professe la partie philosophique et littéraire.

L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation et aux habitudes de l'ordre.

L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés, et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

La danse (danse, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, assistée de quelques dames, notamment de MADAME HERRIGUIER, dont le nom est connu du monde musical.

La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves protestantes. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, en novembre et avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
Do. do. avec blanchissage,	do.	30
Demi-pension,	do.	18
Externes,	do.	14
Piano,	do.	14
Solfège,	do.	10

(N. B.)—Deux dames sont attendues de *Paris* incessamment (par l'Apollo), pour compléter le personnel de l'institution: l'une pour l'enseignement et la surveillance, l'autre pour la musique, chant et piano. 5 oct

COLLEGE MAÇONIQUE.

Etablissement de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, [illegible] pour offrir des degrés universitaires, offre à ses habitans du Sud des plus grands avantages. Elle est située dans une belle partie du Kentucky, à 3 milles de Louisville, 18 de [illegible], comté de Franfort et 6 de Westport, sur l'Ohio, [illegible] tient environ 300 habitans, et la société [illegible]. La ville contient environ 300 habitans, et la société [illegible] de solides bases, intellectuelles et morales. [illegible] Le cours d'études embrasse les matières [illegible] gues anciennes et modernes, la philosophie [illegible] naturelle. La *Faculté* est composée du Professeur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'écriture, d'un département préparatoire, [illegible] tation du Proviseur, les talens des professeurs [illegible] condent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.

Le prix sont très modiques, [illegible] Département préparatoire, par année, [illegible]

Classes du collège par année,

Pension, blanchissage, &c, par semaine, [illegible]

D après ce chiffre, on peut s'assurer que [illegible] l'année scholastique de 10 mois coûtera [illegible] nent, la pension, logement, blanchissage, [illegible] chauffage, une moyenne de $70.

Pour plus amples informations [illegible]

Révérend J. B. FINLEY, [illegible]

A. W. GAZLAY, secrétaire.

On a James G. Blair, agent pour la [illegible] MM. Reyburn, Scott & Cie. No. 80 rue [illegible] Orléans.

Références—Martin Owen & Co., [illegible] Co.; capt Grayson, A. des E. U.; Reyburn, [illegible] Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge; [illegible] R. Patten, Esq. Lac Providence, La.; Rev. [illegible] Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; [illegible] Stewart, Esq.; Charles Tilden, Esq. Louisville, Ky.; Mason Pitcher, Esq., Bayou Teche, Attakapas.

29 dec—6m

Institution Classique et Commerciale
DE
G. BOYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement: elle est tout à la fois sévère et modérée; et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est stricte, mais paternelle.

La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'institution Boyer, l'objet de soins particuliers: les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION: Langues anglaise, française, espagnole et latine, histoire, géographie, mathématiques, éléments d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.

10 oct

La meilleure occasion d'acquérir la Langue Anglaise.

UN COURS de langue Anglaise, d'après le *Système Ossul*, est ouvert par M. EUGENE ESBRA, rue Condé, No. 184, (maison neuve), entre la rue de l'Hôpital et la rue du Quartier. Les personnes qui désireraient le suivre et apprendre facilement à *parler* et à écrire l'Anglais, y seront admises comme suit:

Les demoiselles de une heure à deux heures et demie.
Les jeunes gens de sept heures à huit heures et demie du soir.

Conditions: $6 par mois d'avance.

M. Esbra continue à donner des leçons en particulier et à recevoir des pensionnaires dans sa famille.

6 mars—1m

J. F. BERGERON & Co., [illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 21 mars 1846.

Bénéfice de M. GARRY.

LA REINE DE CHYPRE,

Grand opéra en cinq actes et six tableaux, par Halevy.

Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle.

☞ On commencera à 6 heures et demie.

The book of the QUEEN OF CYPRUS translated into English, for sale at the box office.

SALLE DE BAL DU BATAILLON WASHINGTON.

BAL DE PERES DE FAMILLE.

LES pères de famille qui désirent offrir une preuve flatteuse de leur satisfaction aux Messieurs qui ont donné une série de bals à la Salle Pompéiée, sont informés que M. H. Ruffier a ouvert une liste de souscription à la Salle de bal du Bataillon Washington, et au bureau de la Salle St. Louis. 21 mars—4T

PAVILLON ST. CHARLES,
MESDAMES ET MESSIEURS,

LE soussigné a l'honneur de vous annoncer qu'il ouvrira son pavillon de la rue St. Charles, près l'Eglise du revérend M. Clapp, SAMEDI, VINGT-ET-UN du courant. On y trouvera tous les jours, depuis onze heures du matin jusqu'au soir, des glaces et sorbets de toutes espèces, punch à la romaine, limonades glacées, etc. etc. Les soins tout particulier qu'il donne à ce genre d'industrie, lui font espérer la continuation bienveillante du public.

Nouvelle-Orléans, 18 mars 1846.

19 mars—5 H. WILLOZ.

LE public est respectueusement informé que le premier concert de la

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ALLEMANDE

aura lieu LUNDI, le 30 mars 1846, au Washington Armory Hall.

14 mars TH. SCHOENHERR, } Comité.
WM. FURST, }

COMESTIBLES, VINS

EN débarquement du navire Talma, capt. Cayot, venant de Bordeaux:

60 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc et Graves, Blanquefort.
30 barriques vin rouge St. Julien Médoc 1841,
8 caisses de demi bouteilles vin rouge à étique et capsules,
6 do do vic blanc do do
20 paniers bouteilles vides, à vendre par
19 janv B TALAMON, 80, St Louis

EN débarquement des derniers arrivages de Bordeaux, Marseille et du Havre:

50 barriques vin rouge de Bordeaux; 80 do vin de Marseille, marque Bergasse; 35 demi barriques vin blanc; dix quarts eau de vie de Cognac; première preuve; 60 caisses eau fleurs d'oranger; en caisses contenant: 300 dit de Cologne; 300 dit de Lavande; 300 dit de Bergamote; 300 dit de Jasmin; 100 caisses de 12 bouteilles; 100 do absinthe et kirsch, diverses qualités; 90 do cerises et prunes d'eau de vie; 50 paniers huile de Marseille; 100 do grignolet d'Angers; 500 do ambrette de Bordeaux; 100 do Bordeaux fin et ordinaire; 300,000 bouchons plintus; 300 demi boites cèpes à truffes; 50 caisses avec les douze bouteilles vides; Peintures vertes et vernis, à vendre par

DUDOUIT & TEULADE,
27 jan 13 rue Toulouse

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivants:—

50 barriques vin rouge St Emilion; 30 do do St Julien Médoc; 20 do do St Estèphe Médoc; 12 do do Château Margaux; 10 do do Château Lafitte; 8 do do Château Léoville; 6 do do Cantenac Médoc; 30 do do Bergasse et Bethfort.

150 demi barriques St Emilion, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Bareac Bauterne, Haut Bareac et Haut Bauterne.

800 caisses pai [illegible] vieilles et 24 demi-bouteilles St Emilion, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Bareac, Bauterne, Haut Bareac et Haut Bauterne.

100 caisses muscat de Frontignan; 30 tierçons vinaigre de vin blanc; 300 paniers par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles huile de Plagniol et Décugis; 50 caisses cerises à l'eau-de-vie de Chauvet et Clerhaut; 30 do fruits à l'eau-de-vie; 40 do liqueurs fines, surfines et superfines; 100 paniers anisette fine, surfine et superfine; 50 do de 6 bouteilles grignolet; 30 caisses Curaçao; 30 do kirchen-wasser; 20 do absinthe Verinos et Lecoqitte; 20 do marasquin; 10 do eau-de-vie Dantzick; 20 do eau de fleur d'oranger; 40 paniers vin de Champagne; 4 caisses prunes en boites; 5 do moutarde française; 10 do sauce, 1850 dimensionnées 1, 2 et 3 gallons; 10,000 cassolets à bouteilles; 20,000 étiquettes St Julien Médoc 1840; 6 caisses cruchons et Statuettes en porcelaine; 150 paniers par 100 bouteilles de 20 et 24 onces; 150 boites et demi-boites cèpes à l'huile; 300 boites et demi-boites sardines à l'huile; 300,000 bouchons long et demi-longs. 18 fev NUMA LACOSTE, 105, Royale

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivans:

50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand,
40 do do Marseille,
35 tierçons vin blanc,
13 pipes rhum de la Jamaique,
2 pipes genièvre de Hollande,
10 barils Brandy de New-York,
15 barils rum de New York, 15 do genièvre do,
15 do brandy do do,
10 barils vieux Monongahela whiskey,
40 caisses Château Margaux,
75 caisses St Julien Médoc, 75 do St Estèphe,
95 caisses St Emilion,
40 caisses cerises d'eau-de-vie,
50 caisses Curaçao, 40 caisses maraschino,
150 do liqueurs assorties,
150 caisses savonnette de Castille,
40 do Kirschenwasser, 20 caisses fraise au vinaigre
50 paniers anisette superfine,
50 paniers huile d'olive,
50 barils vin de Porto, 50 barils vin de Madère;
1 pipe vieux madère,
4 demi pipes eau-de-vie de la Rochelle,
4 demi pipes vieux cognac fine champagne;
3 demi pipes Cognac Pellevoisin;
A vendre par
P. LONGIN, No. 116 rue Royale

OPORTO—50 barils vin d'Oporto, à vendre par le soussigné, 10 de chargement de la banque Isaac vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie.

9 mars P. LONGIN, 116, rue Royale

LE soussigné reçoit par les navires Rose-Standish, Nancy Stevens, Thrale, et Auburn, de New-York:

5 caisses bas blancs fins, depuis $9 50 jusqu'à $10.
3 do do bas du bas prix.
3 do do mêlés, grands, pour hommes et autres.
3 do do écrus, diverses qualités.
5 do do de filoselle et pour enfans, assortis, blancs et couleur.
10 do chaussettes de couleur, diverses qualités.
10 do do écrues, fines et fortes.
10 do [illegible] pour hommes et femmes, en couleurs et blancs.
3 do peignes en corne, écaille et ivoire assortis.
3 do boutons, os, métal, soie et lasting.
100 douzaines aiguilles à tricoter, rapeaux, cuirs.
100 milliers aiguilles J Warrins et autres.
1 caisse bas jaunes Nes, assortis, même marque.
2 do ardoises Nes, assortis avec crayons.
2 do filoselle, pour livres, assortis, noir, bleu et écru.
2 do écaille coton écru, en pelotes.
2 do papier rayé et uni pour lettres et autres.
3 do cartes à jouer, deux têtes et autres.
3 do mouchoirs de poche blanca, avec dentelle à rivière et brodés, etc.

Ils ont constamment en magasin un grand assortiment d'autres articles pour la campagne et pour la ville, à vendre aux comptant par

TAGOUT FRERES,
3 fev 16, rue de Chartres, encoignure Toulouse

CAVE PRÈS DE LA BOURSE.

A VENDRE en magasin—10 quarts pipe vieille Eau de vie champagne; 30, caisses Liqueurs assorties 50 dito vieuxtè à l'eau de vie, grande jauge; 30 à 40 dito dessus à bas; 200,000 Bouchons pointus; 200 barriques Vin rouge ordinaire; 15 dito dito Lidon, Médoc; 30 do do Canteac, Médoc; 12 do do Léoville, Médoc; 4 do do Lafite, Médoc; 30 caisses Vin blanc, Haut Sauterne; 50 do do Bergasse de 94 demi bouteilles; 75 caisses Absynthe Suisse, marque Jequerand; 50 do Kirsch dito dito; 150 dito Vin rouge, qualité supérieure, divers crûs, par

FOUGET FRES, 147, rue Royale,
19 fev entre St. Louis et Toulouse.

EN magasin et à vendre par le soussigné:

3000 boites et demi boites petits pois du beurre,
1000 do et do do champignons et cèpes,
1000 demi boites sardines à l'huile,
300 caisses vieux vin rouge, Chateau Margaux, Latitte Haut Brion, Barsac, Lafoes et Latour,
250 barriques vieux vin rouge, diverses marques,
300 paniers champagne, diverses marques,
400 paniers anisette fine et surfine,
100 caisses vieux vin de Bordeaux Chambertin et Saint George, 300 caisses vieux vin rouge St Julien, 20,000 bouchons fins et surfins, 200 do do à mamelonnes.

14 fev CHAS. DUPOUR 11 Conti

DIVERS—8 barriques huile de blanc de baleine d'hiver, équine; 100 tambours figues de Smyrne; 5 tierçons huile de baleine épurée; 200 douzaines sèches peints; 500 onces quinine; 30 aroms indigo Carracas, 1ère qualité; 100 barils red Epsom raffiné, de Baltimore; 50 barils salpêtre raffiné; 10 caisses cartouches allemandes; 200 dames goselets Nouvelle Angleterre; 30 quarts vin d'Oporto, véritable; 50 dito vin de Madère et de Marseille, à vendre par

W F VERDERBURGH & Co.
Marché Vieille Levée

A VENDRE par [illegible] les articles suivans:—

12 barriques vin de Bordeaux, Chateau Latitte, 12 do do St Julien Médoc, 12 do do St Estèphe Médoc, 25 do do et Emilion No 1, 50 do do St Julien Médoc, 25 do do et Emilion No 2, 10 demi barriques Chateau Latitte, 10 do do Chateau Margaux, 30 do do St Julien Médoc, 15 do do St Emilion Médoc, 10 do do Haut Barsac, 30 do do Sauterne,